

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 9 janvier 2019 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard  
M. Simon Roy  
M. Éric Arseneault  
Mme Lucie Crépeault  
M. Félix Offroy  
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

**2019-01-01 1. Ouverture de la séance et présences**

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2019-01-02 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de janvier tout en laissant le varia ouvert.

**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**mercredi 9 janvier 2019 à 20 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de décembre
  - 3.1 Procès-verbal du 5 décembre 2018
  - 3.2 Procès-verbal du 18 décembre 2018
4. Correspondances :
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 4.2 Lecture de la correspondance :
    - 4.2.1 MDDELCC – Versement de la redevance pour l'élimination de matières résiduelles
    - 4.2.2 Énergir – Entente de principe entre l'UMQ et Énergir 2018
    - 4.2.3 MAMH – Acceptation de la programmation de travaux révisée
    - 4.2.4 Sécurité publique – Facture pour l'année 2019
    - 4.2.5 Ville d'Amos – Entente incendie
    - 4.2.6 CPTAQ – Suivi dossier no. 421552
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Approbation de l'état de compte de Postes Canada de janvier à décembre 2018
  - 5.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 5.4 Adoption des salaires
  - 5.5 Approbation des cotisations annuelles et des dons 2019
  - 5.6 Dépôt du rapport des permis émis en 2018
  - 5.7 Entente avec la MRC pour le service de téléphonie IP
  - 5.8 Demande d'aide financière dans le cadre du programme structurant pour améliorer la qualité de vie
    - 5.8.1 Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet de stationnement pour les sentiers au lac des Hauteurs
    - 5.8.2 Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour la phase 3 du parc du 100<sup>e</sup>
    - 5.8.3 Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour la réalisation du projet de Serre-Écolo
    - 5.8.4 Demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(e)s de développement locaux pour l'année 2019
  - 5.9 Offre d'emploi d'un Responsable des travaux publics
  - 5.10 Embauche d'un ouvrier à temps partiel
6. Législatif
  - 6.1 Adoption du règlement 241, fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2019
7. Urbanisme
  - 7.1 Demande à la CPTAQ – chemin du lac-La Motte
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**Adoptée**

### **3. Adoption des procès-verbaux de décembre**

#### **2019-01-03 3.1 Procès-verbal du 5 décembre 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018.

**Adoptée**

#### **2019-01-04 3.2 Procès-verbal du 18 décembre 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.

**Adoptée**

### **4. Correspondances :**

#### **2019-01-05 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

**Adoptée**

#### **4.2 Lecture de la correspondance :**

##### **4.2.1 MDDELCC – Versement de la redevance pour l'élimination de matières résiduelles**

Mention est faite concernant le versement de 6 874,76 \$ à titre de redevance pour l'élimination de matières résiduelles.

##### **4.2.2 Énergir – Entente de principe entre l'UMQ et Énergir 2018**

Mention est faite concernant le versement de 100 \$ reçu d'Énergir dans le cadre de l'entente de principe conclue avec l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

##### **4.2.2 MAMH – Acceptation de la programmation de travaux révisée**

Mention est faite concernant l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de notre programmation de travaux révisée du 12 décembre 2018 dans le cadre du programme portant sur la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

##### **4.2.3 Sécurité publique – Facture pour l'année 2019**

Mention est faite concernant la correspondance reçue du ministère de la Sécurité publique au sujet de la facturation estimée pour l'année 2019 pour les services de police de la Sûreté du Québec (SQ).

##### **4.2.4 Ville d'Amos – Entente incendie**

Mention est faite concernant la correspondance de la Ville d'Amos au sujet de la fixation du taux par tranche de 100 \$ d'évaluation applicable à l'entente incendie.

4.2.5 CPTAQ – Suivi dossier no. 421552

Mention est faite concernant la correspondance reçue.

5. Administration

2019-01-06 5.1 Adoption des comptes à payer

## Comptes Décembre 2018

<b>Comptes payés au courant du mois</b>		
<b>SALAIRES ÉLUS</b>		3 182,11 \$
<b>SALAIRES EMPLOYÉS</b>		18 809,64 \$
<b>ALEXANDRE GAGNON-BEAUDOIN</b>	REMB. TAXES MUN PAYÉES EN TROP	290,16 \$
<b>CENTRE DU CAMION MABO INC.</b>	CAMION DÉNEIGEMENT+ÉQUIPEMENT	348 666,67 \$
	REMB. DÉPÔT GARANTIE 10 ROUES	34 866,67 \$
<b>COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA</b>	COMITÉ SPECTACLE ÉCOLE TÉTREAULT	75,00 \$
<b>MUNICIPALITÉ DE TRECESSON</b>	LOCATION 10 ROUES 15 OCT-15 DÉ	5 000,00 \$
<b>PETITE CAISSE</b>	IMMATRICULATION 10 ROUES	410,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>411 300,25 \$</b>

<b>Comptes payés par ACCÈS D</b>		
<b>DESJARDINS SERVICE DE CARTES</b>	FRAIS TPV NOV	92,48 \$
<b>DESJARDINS SERVICE DE PAIE</b>	FRAIS PAYES NOV	45,66 \$
	SERVICE DE PAIE DÉC	44,29 \$
<b>ENERGIR</b>	CHAUFFAGE NOV 2018	169,21 \$
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>	GARAGE NOV-DÉC	1 135,82 \$
	BUREAU NOV-DÉC	333,80 \$
	CHAMP ÉPURATION NOV-DÉC	57,54 \$
	RUE GLOBALE DÉC	135,47 \$
	PARC 100E NOV-DÉC	39,69 \$
	SSOL ÉGLISE NOV-DÉC	1 479,24 \$
<b>TÉLÉBEC LTÉE</b>	SYST TÉLÉPHONIQUE	31,88 \$
	TÉL BUREAU DÉC	355,82 \$
<b>TOTAL</b>		<b>3 920,90 \$</b>

<b>Comptes payés par chèque</b>		
<b>AGRITIBI R.H. INC.</b>	TIE ROD POUR TRACTEUR	113,97 \$
	VITRE ARRIÈRE TRACTEUR JOHNDEE	736,97 \$

<b>ANNE-RENÉE JACOB</b>	DÉPLACEMENTS NOV-DÉC	43,69 \$
	CELL NOV-DÉC	80,00 \$
<b>BEN DESHAIES INC.</b>	PAPIER TOILETTE	29,19 \$
<b>BERNARD LESSARD</b>	GANTS	38,86 \$
	DÉPLACEMENTS SEPT-OCT-NOV-DEC	204,77 \$
	10 VISITES INCENDIE	200,00 \$
<b>BIGUÉ AVOCATS</b>	HONORAIRES JURIDIQUES NOV	41,74 \$
<b>BMR BERGERON &amp; FILLES INC.</b>	TOILETTE+BEIGNE POUR BUREAU	140,94 \$
<b>BOIS TURCOTTE LTÉE</b>	FISH+POIGNÉE+CLÉ TOILETTE MIRA	46,20 \$
	BOULONS TOILETTE	7,81 \$
<b>BOUTIQUE DU BUREAU GYVA</b>	PAPIER CARTON	20,10 \$
	ELASTIQUES	2,98 \$
<b>BÉTON FORTIN INC.</b>	CR TAXES PR 153705 TOUR-DU-LAC	(11 930,78 \$)
	SABLE À GLACE	3 058,34 \$
	JERSEY	2 457,60 \$
<b>CANADIAN TIRE</b>	EXTENSION TRACTEUR+PÉPINE	68,92 \$
	HABIT PLUIE PR PATINOIRE AC+R	135,64 \$
	OUTILS PR GARAGE+ BUTANE	39,06 \$
	TABLE PLIANTE PR MIRAD'ART	57,48 \$
	POIGNÉE PETIT GARAGE+PLASTIQUE	52,87 \$
	VIS PR PLAQUE 10ROUES+5 GALLON	74,68 \$
	EXTENSION POUR 10 ROUES	55,18 \$
	BOUGIES POUR SOUFFLEUSE	5,74 \$
	CROCHETS	6,87 \$
<b>CHRISTIAN LEMAY</b>	LOCATION RÉTROCAVEUSE 15H	750,00 \$
<b>COOP IGA AMOS</b>	CAFÉ + CHOCOLAT CHAUD	22,92 \$
	RENCONTRE ADL	29,61 \$
<b>COOP NOVAGO (LA)</b>	BAGUE 2"	6,65 \$
<b>COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE</b>	CIM SOUTIEN ANNUEL	4 938,18 \$
<b>DL &amp; ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN</b>	TRAVAUX ÉLECTRIQUES BUREAU	761,13 \$
	TRAVAUX ÉLECTRIQUES GARAGE	178,21 \$
	TRAVAUX ÉLECTRIQUES GARAGE	1 116,35 \$
	COMPRESSEUR GARAGE	243,29 \$
<b>ENVIROBI</b>	CONTENEUR ESKA NOV+BOIS	471,40 \$
<b>ESKA INC.</b>	EAU DÉCEMBRE	936,00 \$
<b>FRANCE BROCHU-PROULX</b>	DÉPLACEMENTS DÉC	26,83 \$
<b>H2LAB INC.</b>	ANALYSE DÉCEMBRE	65,54 \$
<b>KATHY PICHÉ</b>	DÉPLACEMENTS NOV+DÉC 2018	13,46 \$

<b>LAROCHE BUREAUTIQUE</b>	CONTRAT PHOTOCOPIEUR DÉC-MARS	489,63 \$
<b>LYDIA BÉDARD MARANDA</b>	DÉPLACEMENTS OCT-NOV LBM	73,86 \$
<b>MUNICIPALITÉ DE TRECESSON</b>	26H CAMION TRÉCESSON	1 300,00 \$
<b>PETRONOR INC.</b>	DIESEL JANV	3 803,55 \$
<b>PLOMBERIE GERMAIN ROY</b>	SOUPAPE URINOIR SSOL ÉGLISE POUR URINOIR ÉGLISE	30,79 \$ 248,43 \$
<b>PROMUTUEL BORÉALE</b>	MODIF. CONDUCTEURS ASSUR. RÉTROCAVEUSE	779,35 \$ 173,31 \$
<b>PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)</b>	ESSENCE CAMION 02 ESSENCE CAMION 02 ESSENCE CAMION 02+URÉE 10 ROUES ESSENCE CAMION 02 ESSENCE JANV CAMION 02 5 GAL GAZ PR SOUFFLEUSE JANV	72,79 \$ 70,00 \$ 89,97 \$ 63,28 \$ 65,00 \$ 20,00 \$
<b>ROGER BOULIANNE</b>	CELL RB NOV-DEC	80,00 \$
<b>S.A.D.A.C. 9078-2236 QUÉBEC INC.</b>	AFFUTAGE COUTEAU ZAMBONI	160,97 \$
<b>SEAO-CONSTRUCTO</b>	PUBLICATION COLLECTE MAT. RES.	14,51 \$
<b>SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.</b>	HONORAIRES NOVEMBRE	635,24 \$
<b>TRACTION AMOS (117)</b>	OUTIL PR RÉPARER+GONFLER PNEUS COURROIE POUR 10 ROUES OUTILS CAMION	135,82 \$ 195,40 \$ 98,56 \$
<b>TOURISME AMOS-HARRICANA</b>	Circuit religieux	1 305,00 \$
<b>VILLE D'AMOS</b>	ÉCOCENTRE + LET NOV	3 454,70 \$
<b>ZIP LIGNES</b>	INTERSECTION ÉGLISE-LA POINTE	885,70 \$
<b>TOTAL</b>		<b>19 594,25 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>434 815,40 \$</b>

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de décembre pour un total de 434 815,40 \$.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2019-01-07 5.2 Approbation de l'état de compte de Postes Canada de janvier à décembre 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'approuver l'état de banque de Postes Canada pour la période de janvier à décembre 2018.

**Adoptée**

**5.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

*Tel que prévu à l'article 358 sur la Loi des élections et des référendums, les déclarations des intérêts pécuniaires des élus sont déposées.*

**2019-01-08 5.4 Adoption des salaires**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'élaboration du budget, les élus ont fixé les salaires des employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les salaires demeurent des renseignements confidentiels au sens de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont validé la feuille avec les taux de rémunération présentés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser monsieur le maire Martin Roch à signer le document au nom des membres du conseil.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2019-01-09 5.5 Approbation des cotisations annuelles et des dons 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les cotisations annuelles et les dons 2019 tels que présentés.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**5.6 Dépôt du rapport des permis émis en 2018**

*Tel que prévu dans le code municipal, le rapport d'émissions des permis émis sur le territoire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour l'année 2018 est déposé aux présentes minutes.*

**2019-01-10 5.7 Entente avec la MRC pour le service de téléphonie IP**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite passer à la téléphonie IP ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi possède un serveur de téléphonie IP assez performant pour accueillir les postes téléphoniques de plusieurs municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi s'engage à offrir le service de gestion du serveur de téléphonie IP ainsi que le support aux usagers quant à l'utilisation et la configuration du système dans les municipalités participantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et la MRC d'Abitibi ont convenu d'un coût lié au service et qui sera facturé annuellement ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à confirmer à la MRC d'Abitibi l'adhésion de la Municipalité à ce service et à signer tous les documents relatifs à la conclusion de cette entente.

#### **Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

### **5.8 Demandes d'aides financières dans le cadre du programme structurant pour améliorer la qualité de vie**

#### **2019-01-11 5.8.1 Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet de stationnement pour les sentiers au lac des Hauteurs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a développé des sentiers en forêt d'une dizaine de kilomètres;

**CONSIDÉRANT QUE** les sentiers sont très appréciés par les citoyens qui y pratiquent, entre autres, la marche, la raquette, le ski de fond ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sentiers sont de plus en plus utilisés, la Municipalité observe une problématique liée au stationnement des véhicules sur le chemin municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les véhicules stationnés obstruent le chemin et nuisent au déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil croit qu'il serait utile de construire un stationnement pour accroître la sécurité des usagés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC d'Abitibi offre un programme d'aide financière pour ce type de projet;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à présenter une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet de stationnement pour les sentiers au lac des Hauteurs, à signer tous les documents relatifs à cette demande et de financer la part municipale du projet à partir du fonds de roulement.

#### **Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2019-01-12 5.8.2 Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour la phase 3 du parc du 100e**

**CONSIDÉRANT QUE** en 2016, la Municipalité a débuté la construction du parc du 100<sup>e</sup> en réalisant la phase 1 qui consistait à l'implantation d'un verger, à l'installation d'une fontaine artistique et à débiter l'aménagement paysager ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a réalisé la phase 2 au courant des étés 2017 et 2018 en poursuivant l'aménagement paysagé, en construisant un petit pont et un sentier d'accès reliant la partie nord et sud du parc et en installant un support à vélo ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite poursuivre avec la réalisation de la phase 3 du parc qui consiste à construire un muret de pierres autour de l'aménagement central entourant la fontaine artistique, en installant un foyer extérieur et en finalisant l'aménagement paysager ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC d'Abitibi offre un programme d'aide financière pour ce type de projet;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à présenter une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration de la

qualité de vie pour la phase 3 du parc du 100<sup>e</sup>, à signer tous les documents relatifs à cette demande et à financer la part municipale du projet à partir du fonds de roulement.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2019-01-13 5.8.3 Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour la réalisation du projet de Serre-Écolo**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école a rencontré la Municipalité afin de lui présenter un projet de serre 4 saisons écoresponsable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à éduquer les enfants et les citoyens aux nouveaux principes de culture maraîchère et aux principes écologiques de construction proposée par l'entreprise SolutionEra ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet réunira des intervenants du milieu scolaire, municipal et citoyen, qui travailleront en collaboration à la réalisation de ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC d'Abitibi offre un programme d'aide financière pour ce type de projet;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à présenter une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration de la qualité de vie pour le projet de Serre-Écolo, à signer tous les documents relatifs à cette demande et à financer la part municipale du projet à partir du budget courant.

**Adoptée**



Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2019-01-14    5.8.4    Demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(e)s de développement locaux pour l'année 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à la MRC d'Abitibi dans le cadre du fonds projets structurants pour améliorer la qualité de vie, qui vise à favoriser la concertation de l'agente de développement local, et d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2019-01-15    5.9    Offre d'emploi d'un Responsable de travaux publics**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à publier une offre d'emploi afin de combler un poste de Responsable des travaux publics et de former un comité de sélection afin de recommander l'embauche d'un candidat.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2019-01-16    Embauche d'un ouvrier à temps partiel**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'embaucher monsieur Bernard Lessard à titre d'ouvrier municipal à temps partiel et selon les conditions salariales établies.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---





Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**6. Législatif**

**2019-01-17    6.1    Adoption du règlement 241, fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2019**

**Règlement 241**  
**Règlement fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2019**

**ATTENDU QUE** ce règlement abroge et remplace tous les règlements fixant :

-  Une taxation foncière;
-  Une tarification pour la cueillette et le traitement des matières résiduelles;
-  Une tarification pour l'entretien et le fonctionnement du réseau d'égout.
-  Une tarification pour le service de vidanges des fosses septiques.

**ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Simon Roy lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 et que lors de cette même séance, il a présenté le projet de règlement ;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

**Préambule**

Le présent règlement porte le numéro 241 et le préambule ci-dessus en fait partie intégrante.

**SECTION 1 : Taxes foncières à taux variés**

- Article 1.1. Qu'une taxe de 0.755\$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée à compter de l'année fiscale 2019, sur tous les immeubles imposables appartenant à la catégorie résiduelle définie selon l'article 244.37 de la loi sur la fiscalité municipale.
- Article 1.2. Qu'une taxe de 1.62\$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée à compter de l'année fiscale 2019, sur tous les immeubles imposables appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels définie selon l'article 244.31 de la loi sur la fiscalité municipale.
- Article 1.3. Que les taux déterminés par les articles 1.1. et 1.2 s'appliquent en fonction du pourcentage précisé par le rôle d'évaluation selon article 244.32 de la loi sur la fiscalité municipale, pour les immeubles appartenant aux catégories immeubles non résidentiels et résiduels.

**SECTION 2 : Tarif de compensation pour la cueillette et le traitement des matières résiduelles**

- Article 2.1. Qu'un tarif annuel de 252.29 \$ par logement soit imposé et prélevé pour les logements appartenant à la catégorie groupe résidentiel permanent.
- Article 2.2. Qu'un tarif annuel de 159.12 \$ par logement soit imposé et prélevé pour les logements appartenant à la catégorie groupe résidentiel saisonnier.
- Article 2.3. Qu'un tarif annuel de 513.11 \$ par logement soit imposé et prélevé pour les logements appartenant à la catégorie groupe commerce et services (autres) et au groupe industriel et para-industriel.
- Article 2.4. Qu'aucun tarif annuel ne soit imposé pour les immeubles appartenant au groupe public et communautaire.
- Article 2.5. La définition des groupes d'usages provient du règlement de zonage #226 de la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana.

**SECTION 3 : Tarif de compensation pour l'entretien du réseau d'égout**

- Article 3.1. Qu'un tarif annuel de 481.32 \$ par logement ou par terrain vacant soit imposé et prélevé à tous les propriétaires dont les terrains sont situés sur le parcours du réseau d'égouts, que ces derniers se servent des égouts ou pas.

**SECTION 4 : Tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques**

- Article 4.1. La tarification est fixée en tenant compte du coût engendré par l'entreprise, en fonction du calcul des vidanges devant se faire annuellement, aux 2 ans, 3 ans ou 4 ans. Modifiant ainsi l'article 5 du règlement 188.
- Article 4.2. La tarification annuelle sera de :
- A) Pour les résidences dont la vidange doit être annuelle : 250 \$
  - B) Pour les résidences dont la vidange doit être faite tous les 2 ans : 125 \$

- C) Pour les résidences dont la vidange doit être faite tous les 3 ans : 83.34 \$
- D) Pour les résidences dont la vidange doit être faite tous les 4 ans : 62.50 \$

#### **SECTION 5 : Dispositions administratives**

##### **Article 5.1 Paiement en plusieurs versements**

Le conseil décrète que la taxe foncière sera payable en cinq versements. Lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur à 300.00 \$, le débiteur aura le choix de le payer en un versement unique ou en cinq (5) versements :

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut-être effectué le deuxième versement. Le quatrième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut-être effectué le troisième versement. Le cinquième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut-être effectué le quatrième versement.

Voici donc les dates des versements :

- le 31 mars 2019
- le 15 mai 2019
- le 15 juillet 2019
- le 15 septembre 2019
- le 15 novembre 2019

Article 5.2 Lorsque le versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible et porte intérêt au taux établi à l'article 5.3.

##### **Article 5.3 Taux d'intérêt**

Le taux d'intérêt applicable à tous les comptes est de 18 % pour l'année 2019.

#### **SECTION 6 : Entrée en vigueur**

Article 6.1. Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

---

Martin Roch  
Maire

---

Anne-Renée Jacob  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 2018-12-18  
Adoption : 2019-01-09  
Publication : 2019-XX-XX  
Entrée en vigueur : 2019-XX-XX

Abrogation du règlement #236

**Adoptée**

## **7. Urbanisme**

### **2019-01-18 7.1 Demande à la CPTAQ – chemin du lac-La Motte**

**ATTENDU QUE** monsieur Louis-Philippe Rheault et madame Karine Proulx ont déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage est en concordance avec le schéma d'aménagement en vigueur à la MRC d'Abitibi;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la demande d'autorisation de monsieur Rheault et madame Proulx et de transmettre les documents à la CPTAQ.

**Adoptée**

#### **8. Varia**

Aucun sujet au varia.

#### **9. Période de questions**

Un citoyen vient discuter des problématiques d'entretien des chemins municipaux et nous propose ses services.

#### **2019-01-19 10. Levée de la séance**

À 22 h 14, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

---

Martin Roch, maire

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière